



Services SNPS pendant la période COVID-19

Création : dimanche 15 mars 2020 20:17

Nous serons là pour vous et pour répondre à toutes vos questions. Pour la sécurité de tous, nous travaillons selon un régime adapté :

- **Heures d'ouverture des bureaux, sur rendez-vous uniquement, entre 9h00 et 12h00**
- **Accès téléphonique au 02/644 65 00 entre 9h00 et 12h00**
- **Permanence assistance juridique : 02/650 01 30**
- **[Posez votre question ici](#), étant donné la charge de travail élevée, nous vous garantissons un délai de réponse de 36 heures.**

Les rapports se sont succédés ces dernières heures, le monde médical estimant désormais que nous ne sommes encore que dans l'œil du cyclone de la pandémie.

Il a donc été décidé de limiter fortement les contacts entre collègues, les membres et les tiers.

Le gouvernement fédéral, le monde médical et tous les scientifiques s'accordent à dire que nous devons être très prudents dans cette situation exceptionnelle. Nous constatons même que le Conseil d'État, notre plus haute juridiction administrative, suspend ses sessions.

En concertation avec le Bureau National, nous voulons adapter les mesures concernant le fonctionnement de notre administration et de nos services.

Jusqu'à la fin des vacances de Pâques, les réorganisations suivantes seront mises en œuvre :

- Heures d'ouverture
- Accessibilité
- Formation des équipes
- Suppression des réunions
- Présence sur le lieu de travail réduite au minimum

Notre objectif est de n'avoir que 4 personnes maximum sur la plate-forme.



Services SNPS pendant la période COVID-19

Création : dimanche 15 mars 2020 20:17

Nous allons donc utiliser le télétravail et les moyens de communication modernes ! Nous prouverons ainsi que le SNPS reste omniprésent et défend les intérêts de ses membres !

D'où cet arrangement pratique :

- Heures d'ouverture des bureaux, sur rendez-vous uniquement, entre 9h00 et 12h00
- Accès téléphonique au 02/644 65 00 entre 9h00 et 12h00
- Permanence assistance juridique : 02/650 01 30
- [Posez votre question ici](#), étant donné la foule, nous vous garantissons un délai de réponse de 36 heures.

Nous vous demandons d'adresser autant de questions, d'informations, d'annonces, ... que possible à@snps.be. Un arrangement sera pris pour distribuer immédiatement ces questions entrantes afin qu'une intervention puisse être donnée dans les 36 heures.

Notre solidarité commune nous permettra également de traverser cette crise !

Plus Forts ensemble !